

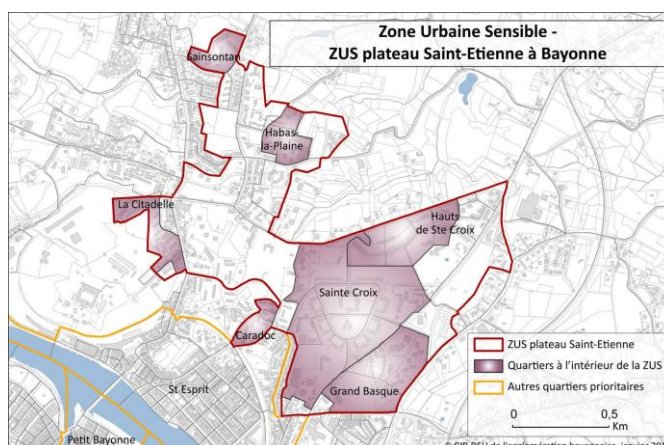
*Mission flash d'assistance à maîtrise d'ouvrage stratégique
Projet intégré de renouvellement urbain du périmètre de l'ancienne ZUS de
Bayonne rive droite*

Le présent cahier des charges organise une mission stratégique située en amont des études de conception et des missions opérationnelles. Il expose d'abord la trajectoire du territoire depuis le premier programme de renouvellement urbain, les transformations déjà réalisées ou engagées et les fragilités qui demeurent. Il définit ensuite les objectifs, la méthode, les livrables et les conditions de réalisation de la mission.

PARTIE I : CONTEXTE TERRITORIAL ET TRAJECTOIRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 1 : Périmètre de la mission et son inscription dans la politique de la ville

Le périmètre de la mission s'inscrit dans la dynamique de requalification engagée, depuis le début des années 2000, sur le périmètre Politique de la Ville de l'ancienne ZUS (Zone Urbaine Sensible) de Bayonne. Il regroupe l'actuel quartier prioritaire de la politique de la ville Hauts-de-Sainte-Croix–Mounédé et plusieurs ensembles d'habitat issus de l'ancienne ZUS : la Citadelle et la place des Gascons toujours en QPV ainsi que Habas-la-Plaine, Habas-Ginsburger, Sainsontan et Codry actuellement en quartier de veille active au titre de la Politique de la Ville. Ces secteurs forment un ensemble urbain cohérent, à l'échelle de la rive droite, mais restent marqués, à des degrés divers, par des problématiques d'enclavement, des fragilités sociales et des phénomènes de décrochage urbain.



NB : on prend comme référence un périmètre qui n'existe plus en Politique de la Ville mais qui correspondait et correspond toujours à une « réalité vécue » du territoire. Tracé à la fin des années 90, il est resté sur les mêmes limites qui étaient aussi celles des opérations antérieures de Développement Social des Quartiers.

Le périmétrage INSEE introduit par la loi Lamy en 2014, purement statistique, a conduit à resserrer les quartiers prioritaires de Bayonne sur deux sous-secteurs plus petits : « Hauts de Sainte Croix Mounédé » qui englobe la place des Gascons et « Maubec Citadelle ».

Chiffres clés du périmètre :

Indicateur	Valeur
Logements sociaux parmi les résidences principales	95 %
Logements sociaux sur le secteur	2 434, dont 735 à Habas-la-Plaine, Habas-Ginsburger et Codry
Habitants sur le périmètre	5 513
Part de logements en appartement	99 %
Ménages installés depuis plus de 10 ans	53 %
Habitants du parc social sous le seuil de pauvreté	70 %
Habitants du QPV utilisant principalement les transports en commun pour les déplacements domicile-travail	16,2 %

Article 2 Chronologie du renouvellement urbain sur la ZUS

Le premier programme de renouvellement urbain, conduit de 2008 à 2013, a concentré des investissements importants sur les Hauts-de-Sainte-Croix autour d'un projet de « cœur de quartier ».

Il a profondément transformé certains secteurs, sans toutefois permettre de traiter l'ensemble des problématiques de l'ancienne ZUS. Plusieurs opérations se sont ensuite poursuivies ou ont été engagées après 2013, hors ANRU, notamment à la Citadelle et sur la place des Gascons et sont en cours de réalisation pour la plupart.

2.1 Hauts de Sainte-Croix / Mounédé- Cycle achevé en 2013

Pour mémoire :

- **Signature d'un protocole de préfiguration ANRU en 2006** qui envisageait une intervention sur 6 secteurs distincts (Habas, Hauts de Sainte Croix, Bas de Sainte Croix Mounédé, Caradoc et Citadelle), tous compris dans le périmètre de Zone Urbaine Sensible du Plateau de Saint Etienne (périmètre qui a perduré jusqu'en 2014).
- **En août 2008, la signature du protocole ANRU « cœur de quartier » a conduit à ne retenir qu'une partie des opérations envisagées.** Les interventions se sont principalement concentrées sur :
 - **La requalification des résidences Breuer et Mounédé**, afin d'améliorer le cadre de vie, l'image et l'attractivité du quartier et de favoriser une plus grande mixité urbaine et sociale.
 - **La diversification de l'offre de logements**, avec la réalisation du Hameau de Plantoun en accession sociale à la propriété et la mobilisation de droits à bâtir au profit de La Foncière à Habas La Plaine, permettant la création de plusieurs dizaines de logements en accession.
 - **La réalisation ou la requalification de certains équipements**, notamment la Maison de la Vie Citoyenne Saint-Étienne.

Cette stratégie reposait sur une concentration des moyens humains et financiers.

Les spécificités du projet des Hauts de Bayonne :

Le projet de rénovation urbaine s'est structuré autour de quatre orientations principales :

- **Un projet sans démolition**, privilégiant la réhabilitation du bâti existant : les 1 100 logements de la résidence Breuer ont été intégralement réhabilités et les 200 logements de Mounédé intégrés à l'opération (qualité structurelle du bâti et tension du marché du logement).
- **Une politique de diversification sociale du peuplement**, visant à favoriser davantage de mixité sociale au sein des résidences par une évolution des critères d'attribution réservant les logements à des bénéficiaires ayant + de 1500€ de revenus du travail.
- **Une diversification fonctionnelle**, notamment par l'installation en pied d'immeubles de commerces, services, activités de santé et activités économiques et associatives.
- **Le développement et la modernisation des équipements**, avec notamment le centre aquatique, le groupe scolaire Malégarie, le collège Camus, une salle festive et la crèche Pyrène.

2.2 La Citadelle : un projet urbain d'ampleur en cours

Déjà identifié comme un quartier d'intervention par le protocole de préfiguration, la Citadelle, toujours classé en QPV actuellement, fait l'objet, avec Habitat Sud Atlantique et la ville, **d'une opération de transformation profonde visant à moderniser le parc de logements et à requalifier les espaces publics.**

- Déconstruction sélective de 241 logements obsolètes, avec une démarche de recyclage des matériaux et une ambition environnementale affirmée.
- Reconstruction et densification maîtrisée avec + de 600 logements programmés, dont environ 70 % en locatif social, complétés par des logements en accession.
- Requalification des espaces publics, modernisation de l'école de la Citadelle, renforcement des mobilités douces, traitement paysager et préservation des vues sur la Citadelle Vauban et intervention sur le carrefour Matra. Le PLU a été adapté pour permettre la réalisation du projet.

2.3 La place des Gascons : une centralité en cours de mutation

Cœur commercial et lieu de vie historique des Hauts-de-Sainte-Croix, toujours situé en QPV, la place des Gascons fait l'objet **d'un projet de restructuration visant à renforcer son attractivité et son offre de services.** Le projet prévoit :

- La requalification et l'ouverture de la place, avec la création d'un parc arboré, la modernisation des commerces, l'amélioration de l'accessibilité, la desserte par le Trambus et la démolition de l'actuelle médiathèque afin de désenclaver la place. Pour permettre la restructuration de la place, la Ville a par ailleurs acquis certaines parties communes, notamment des escaliers assurant son accès.
- La création d'un pôle de santé, annoncée pour fin 2027, regroupant 15 praticiens, une pharmacie et plusieurs professionnels paramédicaux.
- La création d'un pôle ESS et de services de proximité dans un nouveau bâtiment de 2 300 m² intégrant notamment la nouvelle médiathèque de 800 m², une épicerie collaborative, France Services, des services d'inclusion numérique, un accompagnement à la création d'entreprise et une cuisine collaborative.

Cette transformation intervient toutefois dans un environnement marqué par la fragilité de plusieurs copropriétés, qui ne sont pas intégrées dans le projet en cours (cf art 3-2).

Article 3 : les chantiers restant à engager ou à achever

Malgré les transformations engagées, trois composantes du projet initial de la ZUS de Bayonne demeurent à traiter : la requalification urbaine et sociale de Habas-la-Plaine, l'accompagnement des copropriétés fragiles ou dégradées et la finalisation d'une offre cohérente de services et d'équipements autour de la place des Gascons et de la Plaine des Sports jouxtant le territoire.

3.1 Habas-la-Plaine : Traiter de la relégation du quartier renforcée par les effets d'une politique de peuplement sélective.

Habas-la-Plaine, entendu au sens large avec les secteurs Habas-Ginsburger, Codry et Sainsontan, présente une situation singulière : sorti du classement QPV en 2015 pour devenir QVA, le quartier demeure **marqué par d'importantes fragilités sociales et urbaines.**

- **Un parc social ancien peu transformé** : contrairement aux secteurs voisins concernés par l'ANRU 1, le patrimoine de Habas-la-Plaine n'a connu aucune restructuration majeure depuis les interventions ponctuelles réalisées à la fin des années 1990.
- **Une sortie statistique du périmètre QPV qui n'a pas traduit la disparition des fragilités** : la construction de logements en accession à la propriété par la Foncière Logement lors de l'ANRU1 a contribué à relever le revenu moyen des habitants du secteur et à sa sortie statistique du QPV en 2015, sans résorber la précarité présente dans le parc social historique.
- **Une concentration persistante des ménages fragiles** : la politique de peuplement mise en œuvre sur la résidence Breuer rénovée, privilégiant l'accueil de ménages disposant de revenus du travail, a pu contribuer à un report d'une partie des ménages les plus fragiles vers Habas-la-Plaine, dont le parc

social n'avait pas bénéficié d'une restructuration comparable. Cette hypothèse, ainsi que ses effets sur les équilibres de peuplement entre les différents secteurs, devront être objectivés dans le cadre de la mission.

- **Un quartier encore largement monofonctionnel** : malgré une première diversification de l'habitat en lisière du Parc des Vallons, le quartier reste essentiellement résidentiel et souffre d'un déficit de commerces, de services et d'équipements de proximité, tandis que plusieurs locaux en pied d'immeuble demeurent vacants.
- **Un territoire enclavé malgré un potentiel paysager important** : son relief, ses vallons boisés et la faiblesse des connexions avec le reste de la ville renforcent son fonctionnement en « cul-de-sac ». Le quartier bénéficie peu des améliorations de desserte apportées par le Trambus à Sainte-Croix. L'acquisition récente de l'emprise MAZE par l'Agglomération constitue toutefois une opportunité de désenclavement, notamment par le développement des mobilités douces.

L'enjeu est désormais de passer d'une logique de gestion d'un parc social ancien à un véritable projet intégré de transformation urbaine et sociale, articulant rénovation du patrimoine, diversification résidentielle et fonctionnelle, espaces publics, services, valorisation des espaces naturels et agricoles et désenclavement du quartier.

3.2 Un traitement des copropriétés fragiles ou dégradées

Trois ensembles appellent une vigilance particulière : la résidence Plein Ciel, dont l'architecture est comparable à celle de Breuer, les copropriétés de la place des Gascons et les résidences de Sainte-Croix, comparables à Mounédé (qui appartenant à HSA a été rénové par le bailleur social dans le cadre de l'ANRU 1).

- En septembre 2026, les prix moyens observés se situent généralement entre 2 031 et 2 829 euros par mètre carré, contre 4 634 à 4 673 euros en moyenne à Bayonne. Malgré la proximité des transports, commerces et établissements scolaires, ce secteur est ainsi le moins cher de la ville et de l'agglomération.
- Ces résidences ont été raccordées au réseau de chaleur alimenté par la chaufferie bois de Bayonne nord, créée parallèlement à l'ANRU 1. Les logements demeurent toutefois fragiles. Les charges, notamment celles liées à l'eau et à des fuites difficiles à détecter, génèrent des surcoûts importants pour les copropriétaires. Aucune politique d'accompagnement spécifique n'a encore été définie : ces copropriétés se situent hors des dispositifs de droit commun et ne relèvent pas des OPAH en cours.

3.3 Une offre d'équipements à terminer

La Plaine des Sports de Sainte-Croix, également dénommée Complexe sportif des Hauts-de-Sainte-Croix, est une infrastructure publique multidisciplinaire de plus de 65 000 m². Elle se situe en partie basse du quartier, à la jonction avec Saint-Esprit. La Ville de Bayonne a acté la réhabilitation du gymnase Jean Fontan afin de transformer une infrastructure vieillissante en pôle sportif moderne et performant. Le projet prévoit la restructuration des vestiaires et sanitaires, la modernisation de la structure artificielle d'escalade (créée dans le DSQ fin des années 90) et un volet de transition énergétique destiné à réduire l'empreinte thermique du bâtiment. Il doit également garantir des conditions d'entraînement sécurisées aux clubs historiques du quartier, notamment La Vigilante, ainsi qu'une accessibilité universelle aux scolaires et aux personnes à mobilité réduite. **Cette rénovation doit être articulée au projet urbain d'ensemble.** La Plaine des Sports constitue en effet un espace majeur de mixité sociale et d'attractivité pour la rive droite. Il reste aussi à traiter de la question de la centralité de la Place des Gascons et de son inscription articulée avec tous les équipements alentours (centre aquatique, plaine des sports...).

Article 4 Enjeux territoriaux et thématiques

Thématique	Enjeu principal
Cohésion sociale	Résorber les poches de pauvreté et restaurer une mixité sociale effective, au-delà d'une mixité seulement apparente à l'échelle du bâti.
Habitat social	Engager une réhabilitation structurelle du parc ancien, notamment sur les plans thermique, acoustique et du confort d'été, et diversifier l'offre afin de rééquilibrer le peuplement.
Copropriétés	Accompagner les copropriétés fragiles afin de prévenir la constitution de nouvelles poches de dégradation.
Cadre de vie et équipements	Rééquilibrer la répartition des équipements entre Habas, aujourd'hui sous-doté, et les Hauts-de-Sainte-Croix, où plusieurs équipements vieillissent, et requalifier les espaces publics.
Économie et commerces	Revitaliser les centralités commerciales, en particulier la place des Gascons, et réduire l'éloignement des habitants de Habas par rapport aux commerces et services de proximité.
Mobilités	Désenclaver le territoire par les mobilités douces et améliorer les connexions aux transports collectifs et au reste de Bayonne.

Article 5 : Orientations stratégiques déjà identifiées

Les orientations ci-dessous résultent du diagnostic disponible. Elles constituent une base de travail que le titulaire devra approfondir, mettre en débat et articuler. Elles ne préjugent ni des conclusions de la mission ni des choix définitifs du maître d'ouvrage.

Nb : ces orientations constituent des **hypothèses et pistes de travail** issues du diagnostic actuel. Le titulaire devra en apprécier la pertinence, les conditions de faisabilité et les interactions, et pourra proposer leur évolution, leur hiérarchisation ou des orientations alternatives.

5.1 Ambition

- Renforcer l'attractivité du parc social et rééquilibrer le peuplement à l'échelle de Bayonne et de l'agglomération.
- Revitaliser les centralités commerciales, notamment la place des Gascons.
- Améliorer le cadre de vie par la requalification des espaces publics et la modernisation des équipements.
- Reconnecter Habas et les Hauts-de-Sainte-Croix au reste de Bayonne, en particulier par les mobilités douces.

5.2 Axes d'intervention pressentis

- **Axe 1 Réhabilitation et diversification du parc social.** Réhabilitation thermique, acoustique et fonctionnelle des résidences Habas-la-Plaine, Habas-Ginsburger, Codry et Sainstantan ; amélioration du confort d'été ; diversification de l'offre ; soutien à la mobilité résidentielle et traitement ciblé des résidences cumulant les fragilités.
- **Axe 2 Accompagnement des copropriétés fragiles.** Mise en place d'un dispositif de veille et d'accompagnement, notamment autour de la place des Gascons, et coordination avec la Ville sur la gestion des espaces extérieurs et le fonctionnement des copropriétés.
- **Axe 3 Espaces publics et équipements.** Création d'espaces de convivialité et de cheminements piétons à Habas ; rénovation des équipements vieillissants des Hauts-de-Sainte-Croix ; traitement des îlots de chaleur autour des établissements scolaires exposés, notamment Aristide-Briand et le collège Albert-Camus.
- **Axe 4 Revitalisation commerciale et économique.** Poursuite de la requalification de la place des Gascons, implantation du pôle ESS et de la médiathèque, renforcement des commerces et services sur l'ensemble du territoire et mobilisation à moyen terme du foncier de l'avenue du 14-Avril au service du développement économique et de l'emploi.
- **Axe 5 Désenclavement et mobilités douces.** Création d'une liaison cyclable et piétonne sur le foncier acquis par l'agglomération entre Habas et la résidence Breuer, articulation avec les transports collectifs, réorganisation du stationnement et requalification de la voirie.

Partie II - Objet et contenu de la mission

Article 6 Objet de la mission

La consultation porte sur une **mission flash d'assistance à maîtrise d'ouvrage** stratégique et prospective, située en amont de la conception et de la mise en œuvre du futur projet de renouvellement urbain.

À partir du diagnostic territorial et des enjeux identifiés, le titulaire devra accompagner le maître d'ouvrage dans la définition d'une **vision globale, partagée et intégrée du devenir du territoire** à moyen et long terme, en précisant les transformations à engager et les conditions de leur réussite.

Cette approche devra permettre de **dépasser les interventions sectorielles** pour construire une stratégie d'ensemble cohérente, articulant les dimensions urbaines, résidentielles, sociales, économiques et environnementales : habitat, espaces publics, équipements et services, mobilités, développement économique, transition écologique et cohésion sociale.

Elle devra également **définir les conditions d'une gouvernance coordonnée** entre les acteurs et partenaires et assurer la mise en cohérence des politiques publiques, dispositifs et financements mobilisables.

La mission constituera ainsi le cadre stratégique de référence pour les futures études de conception urbaine et pré-opérationnelles, les missions d'AMO spécialisées et les interventions des différents maîtres d'ouvrage. Elle ne se substitue pas aux futures études opérationnelles, techniques ou réglementaires, aux missions spécialisées ou aux responsabilités des maîtres d'ouvrage.

Il s'agit donc que la production permette de donner à voir l'articulation des espaces couplée à un tableau de synthèse sectorisé des enjeux et des maîtrises d'ouvrage.

Article 7 Finalité et positionnement de la mission

La mission vise à **faire émerger une vision globale et partagée du devenir de l'ancienne ZUS**, permettant de donner un sens commun aux transformations à engager et d'inscrire les interventions futures dans une stratégie cohérente de renouvellement urbain. Il s'agit de **définir le cap et l'architecture générale d'un projet intégré**, en articulant les différentes dimensions du territoire — habitat, peuplement, cohésion sociale, espaces publics, équipements, commerces, développement économique et mobilités — afin d'en dégager les priorités, les complémentarités et les grandes séquences de transformation. À terme, cette démarche doit permettre de disposer d'un **cadre stratégique partagé**, capable d'orienter, de hiérarchiser et de phaser les interventions futures, tout en garantissant leur cohérence d'ensemble.

Article 8 Objectifs de la mission

8.1 Éclairer les choix stratégiques

À partir du diagnostic territorial, des enjeux identifiés et des ambitions définies en amont, le titulaire devra faire émerger et mettre en débat plusieurs hypothèses ou scénarios de transformation du territoire.

Pour chacun d'eux, il précisera les objectifs et effets attendus, les avantages et limites, les principales contraintes et conditions de réussite ainsi que les interactions avec les autres politiques publiques. Il en appréciera également les conséquences en matière de priorités d'intervention, de programmation, de phasage et d'études complémentaires à conduire.

8.2 Construire la cohérence du projet intégré

Le titulaire proposera une architecture générale du projet intégré, afin que les différentes interventions envisagées s'inscrivent dans une stratégie commune et concourent aux mêmes ambitions de transformation du territoire. Il identifiera notamment les orientations structurantes, les secteurs et enjeux prioritaires, les principales transformations à engager, les articulations et interdépendances entre les différentes composantes du projet ainsi que les conditions nécessaires à leur réussite. L'objectif est de dépasser une juxtaposition de projets ou d'opérations pour construire une stratégie territoriale cohérente, mettant en évidence les complémentarités, les synergies et les effets de levier recherchés.

Le titulaire devra ainsi identifier les objectifs convergents ou éventuellement contradictoires, les dispositifs et acteurs concernés, les interactions entre secteurs ainsi que les leviers mobilisables. Ces articulations devront nourrir les scénarios proposés puis être traduites dans la feuille de route du projet intégré.

Une attention particulière sera portée aux dynamiques de peuplement à l'échelle de l'ensemble du territoire. Le titulaire devra analyser et, dans la mesure des données disponibles, objectiver les effets des politiques d'attribution et de peuplement conduites sur les différents secteurs, notamment les éventuels phénomènes de report ou de concentration des ménages les plus fragiles, et en tirer les enseignements pour la stratégie future.

8.3 Préparer le passage à la phase opérationnelle

La mission devra permettre de traduire la stratégie retenue en une feuille de route hiérarchisée et phasée, organisant le passage progressif de la vision stratégique à sa mise en œuvre.

Cette feuille de route identifiera les études et expertises complémentaires à engager, les missions d'AMO spécialisées à prévoir, les maîtrises d'ouvrage et partenaires à mobiliser, les modalités de gouvernance ainsi que les principaux jalons de mise en œuvre. Elle constituera ainsi le cadre de référence des futures interventions, sans se substituer aux études de conception, de programmation ou pré-opérationnelles qui seront conduites ultérieurement.

Article 9 Déroulement et méthodologie attendus

Les candidats proposeront une méthodologie détaillée des modes d'intervention envisagés. Elle doit permettre de disposer, dans un temps restreint, des contours du projet de renouvellement urbain à développer sur l'ancienne ZUS. Elle devra distinguer clairement les constats établis, les hypothèses à vérifier, les arbitrages à rendre et les recommandations du titulaire. La démarche devra être transversale et partenariale, et se construire progressivement par des échanges réguliers avec les acteurs concernés, permettant d'enrichir et d'ajuster les propositions tout au long de la mission.

Elle devra aussi croiser en permanence deux échelles d'analyse : celle des différents secteurs composant le territoire et celle de l'ancienne ZUS dans son ensemble. Elle devra notamment mettre en évidence les interactions, complémentarités et éventuels effets de report d'une intervention menée sur un secteur vers les autres secteurs du territoire.

Article 10 Livrables attendus

Le titulaire indiquera les livrables qu'il entend produire. Ceux-ci seront transmis dans des formats numériques modifiables et en PDF. Au minimum il convient, à l'issue de la mission, de disposer d'éléments opérationnels permettant de passer d'une approche aujourd'hui partielle et sectorielle à une vision prospective et partagée du renouvellement urbain, puis à une stratégie globale permettant de hiérarchiser, articuler et phaser les interventions futures comme indiqué à l'article 8.

Partie III Organisation et conditions de la consultation

Article 11 Maîtrise d'ouvrage et gouvernance

Le GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque assure le pilotage de la mission en lien avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la Ville de Bayonne, l'État et HSA. Le dispositif de gouvernance reposera sur un comité de pilotage. Les parties prenantes à l'étude désigneront chacun un responsable technique dédié. Précision sur le rôle opérationnel du GIP DSU : le GIP intervient comme acteur d'interface « facilitateur » pour assurer la cohérence entre le projet de renouvellement urbain et les dynamiques sociales, économiques et territoriales. Le GIP DSU ne se substitue donc pas aux maîtres d'ouvrage ni aux missions spécialisées.

Article 12 Durée et calendrier prévisionnel

La mission débutera à compter de la notification du marché pour une **durée prévisionnelle de 3 mois**. Le calendrier pourra être ajusté d'un commun accord, notamment pour tenir compte des délais de consultation et de validation des partenaires institutionnels.

Article 13 Compétences attendues et composition de l'équipe

L'équipe devra réunir des compétences confirmées en renouvellement urbain et politique de la ville, stratégie territoriale, habitat et peuplement, copropriétés fragiles, programmation urbaine, espaces publics et mobilités, développement économique et commercial, équipements et concertation. Le candidat précisera l'organisation de l'équipe, le rôle de chaque intervenant, le temps affecté à la mission, le responsable de mission et les modalités garantissant la disponibilité et la continuité de l'équipe pendant toute la prestation.

Article 14 Contenu de la candidature et de l'offre

14.1 Pièces de la candidature

- Lettre de candidature et pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat.
- Déclaration sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner.
- Formulaire de déontologie signé ci-joint
- Présentation de l'équipe mobilisée, avec curriculum vitae, qualifications et expériences en rapport avec la mission.
- Références détaillées portant sur des missions comparables d'AMO stratégique, de renouvellement urbain ou de politique de la ville réalisées au cours des [nombre à préciser] dernières années.

14.2 Pièces de l'offre

- Note méthodologique exposant la compréhension du contexte et des enjeux, la démarche proposée, les modalités de partenariat et l'organisation de la mission.
- Calendrier prévisionnel détaillé et cohérent avec l'article 12.
- Composition nominative de l'équipe, répartition des rôles et estimation des temps consacrés par phase et par intervenant.
- Acte d'engagement et prix global et forfaitaire incluant les déplacements signés ci-joint

Article 15 Critères d'analyse des offres

Les offres seront appréciées au regard des critères suivants :

- **Qualification, expérience et adéquation de l'équipe affectée à la mission et connaissance du territoire** : 50 %.
- **Valeur technique**, appréciée notamment au regard de la compréhension des enjeux, de la pertinence de la méthode, de la qualité de l'organisation et des modalités de concertation : 25%.
- **Prix** de la prestation : 25 %.

Les pondérations, sous-critères et modalités de notation seront arrêtés par le maître d'ouvrage avant le lancement de la consultation, en cohérence avec la procédure de passation retenue.

Article 16 Budget prévisionnel, remise des offres et renseignements

16.1 Budget prévisionnel

L'enveloppe prévisionnelle affectée à la mission est fixée à 25 000 euros TTC. Elle sera financée dans le cadre du contrat de ville porté par le GIP DSU. Les candidats présenteront un prix global et forfaitaire incluant toutes les dépenses (intervenant(s) et poste(s) de dépenses, notamment honoraires, déplacements et frais annexes....).

16.2 Remise des offres

Les offres devront être transmises au plus tard le **9 novembre 2026** sur le mail générique du GIP DSU contact@gipdsu-bayonnepaysbasque.fr

16.3 Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignements administratifs ou techniques seront adressées à la Directrice du GIP DSU.

ACTE D'ENGAGEMENT

Mission flash d'assistance à maîtrise d'ouvrage stratégique Projet intégré de renouvellement urbain du périmètre de l'ancienne ZUS de Bayonne rive droite

IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de la consultation et conformément à leurs clauses et stipulations, le prestataire signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte, à exécuter les prestations demandées au(x) prix toutes taxes comprises indiqué(s) ci-dessous :

Indiquer le prix en chiffres, en € et par unité de décompte, TOUTES TAXES COMPRISES, pour le lot concerné par l'acte d'engagement

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone, son numéro SIRET.]

COMPTE À CRÉDITER

Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

PÉRIODE D'EXÉCUTION

La mission débutera à compter de la notification du marché pour une durée prévisionnelle de 3 mois. Le calendrier pourra être ajusté d'un commun accord, notamment pour tenir compte des délais de consultation et de validation des partenaires institutionnels.

DÉLAIS DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le cahier des charges d'achat de prestation.

LA PRÉSENTE OFFRE EST BIEN COMPLÉTÉE DES ANNEXES SUIVANTES : (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

LES PIÈCES DE L'OFFRE

☐	Une réponse technique rédigée selon le plan du cahier des charges
☐	Copie du cahier des charges paraphée et signée
☐	L'acte d'engagement fourni par le pouvoir adjudicateur complété, paraphé et signé
☐	Le formulaire de déontologie signé

LES PIÈCES ADMINISTRATIVES

☐	Un relevé d'identité bancaire
☐	Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés
☐	Pour les entreprises : un extrait Kbis
☐	Pour les associations : copie de la publication JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture ; composition du conseil d'administration ; procès-verbal de la dernière assemblée générale

SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire ¹	Lieu et date de signature	Signature + Cachet

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque – Madame Sylvie REBIÈRE-POUYADE– Directrice du GIP DSU - 7ter Esplanade Jouandin - 64100 Bayonne

COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Trésorerie municipale de Bayonne - Madame Odile MENDY- LEBRUN - Comptable publique du GIP DSU
2, rue Louise Darracq - 64100 Bayonne

DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

LA PRÉSENTE OFFRE EST :

	Refusée
--	---------

	Acceptée sous réserve de la fourniture de l'ensemble des justificatifs précisés dans les critères de paiement du cahier des charges pour le lot indiqué	
	Pour un montant unitaire de	XXXXXXXXXX Euros (TTC)
	Par (définition de l'unité ou des unités)	
	Un montant maximum de	XXXXXXXXXX Euros (TTC)

LA PRÉSENTE OFFRE EST BIEN COMPLÉTÉE DES ANNEXES SUIVANTES :

LES PIÈCES DE L'OFFRE

	Une réponse technique rédigée selon le plan du cahier des charges
	Copie du cahier des charges paraphée et signée
	L'acte d'engagement fourni par le pouvoir adjudicateur complété, paraphé et signé
	Le formulaire de déontologie signé

LES PIÈCES ADMINISTRATIVES

	Un relevé d'identité bancaire
	Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés
	Pour les entreprises : un extrait Kbis
	Pour les associations : copie de la publication JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture ; composition du conseil d'administration ; procès-verbal de la dernière assemblée générale

A _____ le :
Signature + Cachet

¹ Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne morale qu'il représente.

**FORMULAIRE :
« RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ ET PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES »**

NOM : _____

DÉNOMINATION SOCIALE : _____

ADRESSE DU SIEGE : _____

FORME JURIDIQUE : _____

REPRÉSENTÉ PAR : _____ **EN QUALITÉ DE :**

Le prestataire retenu s'engage à :

1. À inclure dans sa pratique et sa proposition le principe de non-discrimination, c'est-à-dire assurer l'égalité de traitement à tous les publics et à être acteur de la lutte contre les discriminations
2. Respecter la confidentialité des situations traitées
3. Respecter la loi informatique et libertés de 1978 quant au contenu des données remontées au GIP DSU
4. Respecter le principe de « minimisation de la collecte ».

Seules les données strictement nécessaires à la réalisation de l'objectif peuvent être collectées.

Le responsable de traitement ne doit donc pas collecter plus de données que ce dont il a vraiment besoin. Il doit également faire attention au caractère sensible de certaines données.

LE GIP DSU NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT MANQUEMENT DE LA PART DU PRESTATAIRE

A _____ le _____

Signature + Cachet du prestataire